Tunisie. La parité homme femme pour la Constituante fait débat

lundi 2 mai 2011, par Correspondant(es) (Date de rédaction antérieure : 17 avril 2011).

Le principe de parité homme-femme pour l'élection de la Constituante du 24 juillet ne fait pas l'unanimité. Quelques voix s'élèvent pour exprimer des réserves…

Plusieurs parties craignent que le principe de la parité hommes-femmes dans les listes électorales de l'assemblée nationale constituante, institué par l'article 16 du projet de décret-loi adopté le 11 avril par la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, ne soit un handicap pour la constitution de listes dans le mode de scrutin sur les listes à la proportionnelle avec le plus fort reste qui favorise les petits partis.

Caïd Essebsi préconise la parité au taux de 30% au moins

Dans son allocution devant la première conférence des gouverneurs après la Révolution du 14 janvier, samedi à la caserne de la garde nationale à El Aouina, Beji Caid Essebsi, le Premier ministre par intérim, a émis des réserves sur l'institution de ce principe. Tout en qualifiant cette décision de *« progressiste et audacieuse »*, M. Caid Essebsi a toutefois relevé que toutes les régions ne seront pas aptes à respecter cette condition d'où le risque d'annulation de plusieurs listes. Il a même proposé l'adoption du principe de la parité au taux de 30% au moins.
Lors d'un point de presse tenu, samedi, à El Menzah V, au sujet du même projet de la loi électorale, le fondateur et président du parti Al Majd, Abdelwaheb El Hani a suggéré d'amender l'article relatif à la parité, qui constitue selon lui, *« une violation de la liberté de l'élection, et ne permet pas, en réalité, une large représentativité de la femme au sein de l'assemblée constituante »*.

Ce n'est pas, on l'imagine, l'avis du mouvement Ettajdid, qui œuvre pour la mise en place d'un *« pole démocratique progressiste »* pour contrecarrer l'influence grandissante d'Ennahdha et d'autres mouvements islamistes encore plus radicaux. Dans un communiqué rendu public, mercredi, Ettajdid a qualifié d'*« historique »* l'instauration de la parité hommes-femmes pour les élections de l'assemblée constituante. *« Il est de la responsabilité de l'ensemble du peuple tunisien et de ses forces progressistes, en particulier, de faire de ce principe un acquis irréversible et une réalité effective de la vie politique tunisienne »*, souligne Ettajdid. Qui appelle le gouvernement provisoire à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en application *« ce principe révolutionnaire, dans les plus brefs délais, par la promulgation du décret-loi »*, soulignant qu'il *« continuera d'agir pour que l'égalité totale entre hommes et femmes soit inscrite dans la constitution »*.

Z. A.

P.-S.

* Kapitalis.com, Dimanche, 17 Avril 2011 17:00 : http://www.kapitalis.com/fokus/62-national/3553-tunisie-la-parite-homme-femme-pour-laconstituante-fait-debat.html